



République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

**Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 04 avril 2017  
Délibération n° 2017/50

L'an deux mille dix-sept, le 04 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Christian Lannoy de la commune d'Ahun, sur la convocation en date du 29 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – LALANDE – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – GAUDY – AUCOUTURIER – CONCHON - et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD.

Les suppléants : MM. LEGRAND – PICOURET – TRUFFINET – DOUMY et Mmes DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – THOMAS – OCTOBRE – CHENEVEZ – GRIZON.

**Etaient excusés :**

MM. CHAUSSECOURTE – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – GIRON – FASSOT – VALLAYES – SIMONET – MAZIERE – FAURY – GAILLARD – MOULINIER et Mmes BERNARD – COLON – NOUAILLE.

Mme BERNARD a donné procuration à M. JUILLET, M. JOUHAUD a donné procuration à M. LALANDE, M. RIGAUD a donné procuration à Mme CAPS, M. CHAPUT a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. GIRON a donné procuration à M. AUBERT, M. GAILLARD a donné procuration à M. GAUDY, Mme NOUAILLE a donné procuration à Mme SUCHAUD et M. MOULINIER a donné procuration à M. PACAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à Mme PIPIER, Mme LAPORTE a donné procuration à M. TRUNDE.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, Mme DURANTON représente M. SIMONET, M. LEGRAND représente M. ROYERE, Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES, M. PICOURET représente M. COUSSEIROUX et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GRENOUILLET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	53	58		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
58	-	-	-	-

**Objet : PASSATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'ACQUISITION DE MATERIEL AGRICOLE ET D'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS EN VUE DE LA CREATION D'UNE PEPINIERE AGRICOLE EN MARAICHAGE SUR LE SITE DU LYCEE AGRICOLE D'AHUN (lots n°1 et n°6)**

Vu la décision du Conseil communautaire du 22 septembre 2016 concernant l'attribution des lots pour l'acquisition du matériel agricole et l'installation d'équipements pour la création d'une pépinière agricole en maraîchage sur le site du Lycée Agricole d'Ahun ;

Considérant les modifications suivantes qui ont dû être apportées aux lots n°1 et n°6 après la passation du marché portant le total du marché à 148 458,59 € HT ;

Lot concerné	Entreprise retenue à l'issue de l'appel d'offre	Objet des modifications	Montant initial	Montant de l'avenant	Montant suite aux modifications
Lot 1 : Serres et équipements associés	BN SERRES (84)	Changement de mode de chauffage	80 675€ HT	4 371,50€ HT +5,42%	85 046,5€ HT
Lot 2 : Appareils motorisés	Espace Emeraude (23)	Sans objet	25 963,18€ HT	Sans objet	25 963,18€ HT
Lot 3 : Accessoires appareils motorisés - généralistes	Espace Emeraude (23)	Sans objet	9 112,26€ HT	Sans objet	9 112,26€ HT
Lot 4 : Accessoires spécifiques activité maraîchère	Entreprise Berthomier (03) et Terradonis (17)	Sans objet	3 121€ HT	Sans objet	3 121€ HT
Lot 5 : Matériel de lavage et de tri	Espace Emeraude (23)	Sans objet	1 690€ HT	Sans objet	1 690€ HT
Lot 6 : Matériel de stockage	Proxifroid (23)	Rajout de câbles pour le raccordement extérieur	17 335,55€ HT	984,60€ HT +5,68%	18 320,15€ HT
Lot 7 : Matériel pour entretien courant	Espace Emeraude (23)	Sans objet	5 205,50€ HT	Sans objet	5 205,50€ HT
<b>Total</b>			143 102,49€ HT	5 356,10 € HT + 3,74%	148 458,59€ HT

→ Le Conseil communautaire valide les avenants présentés pour les lots n°1 et 6, et autorise le Président à signer les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

